

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 044-214400756-20250327-33_2025-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents10 votants.....11

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT-SEPT MARS**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	BOMMÉ Jean-Paul	HUGRON Dominique	GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

OBJET :

33/2025

TRAVAUX DE REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

M. le Maire rappelle que la gestion d'un cimetière communal implique de procéder régulièrement à des reprises de concessions échues, non renouvelées par les concessionnaires ou leurs ayant droits ou n'ayant jamais eu d'acte de concession.

Cette procédure de reprise consiste à supprimer les monuments et à déposer les corps dans l'ossuaire communal.

Les services administratifs ont établi une liste de 28 concessions à reprendre en priorité : certaines avec un caveau à conserver, d'autres avec un caveau neuf à installer. Par ailleurs, ont été identifiés 7 emplacements à créer avec pose d'un caveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir la proposition la mieux-disante à savoir celle de la marbrerie Fabrice pour un montant de 36 458,33 € HT
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant et à engager ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

